

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 1, numéro 6

Bulletin

Le 15 septembre 2010

Les suppléments de minéraux peuvent interagir avec certains médicaments – N’oubliez pas de garder une liste de tous vos médicaments!

Il s’en est fallu de peu pour qu’un Canadien assez malchanceux pour attraper une pneumonie en Floride subisse en plus les effets d’une interaction médicamenteuse. D’abord, le médecin lui a prescrit un antibiotique appelé « moxifloxacine » (nom de marque : Avelox). Le pharmacien lui a ensuite remis ce médicament, mais ni le médecin ni le pharmacien ne savaient que le patient prenait un supplément de multivitamines et de minéraux. Les suppléments de minéraux peuvent empêcher l’absorption de certains médicaments, dont Avelox. Autrement dit, en présence de suppléments de minéraux, ces médicaments ne peuvent exercer leur action adéquatement. Dans le cas qui nous intéresse, le patient a pris toute sa prescription d’Avelox conformément aux directives du médecin, mais sa pneumonie a persisté. De retour chez le médecin, le patient reçoit une nouvelle prescription d’Avelox, mais cette fois, le pharmacien précise à un membre de sa famille qu’il doit arrêter de prendre des suppléments de minéraux pendant le traitement. Le patient suit les directives du pharmacien, et sa pneumonie guérit.

Les consommateurs à qui l’on demande de fournir une liste de tous leurs médicaments oublient parfois de mentionner les médicaments en vente libre. Certaines personnes ne considèrent pas les vitamines, les minéraux et les produits naturels comme des médicaments. Parmi les autres produits qu’on oublie parfois de mentionner se trouvent les médicaments inhalés ou injectés ou les médicaments appliqués sur la peau, dans les yeux, dans les oreilles ou dans le nez. Même les médicaments qui ne sont pris qu’occasionnellement peuvent être importants.

Une personne malade oublie plus facilement. C’est pourquoi l’ISMP Canada suggère de dresser la liste de tous les médicaments que vous prenez et des directives sur leur utilisation. Cette liste doit comprendre votre nom et d’autres renseignements importants, comme les maladies dont vous êtes atteint(e), vos allergies et vos antécédents de réactions aux médicaments.

Gardez cette liste sur vous en tout temps. Présentez cette liste à votre médecin, infirmière, pharmacien, ou à tout autre professionnel de la santé chaque fois que vous recevez des soins. De cette façon, votre professionnel de la santé saura quels médicaments vous prenez et comment vous les prenez. Cette mesure pourrait permettre de prévenir certaines erreurs, comme la prescription de deux médicaments qui ne doivent pas être pris ensemble, la prise d’un médicament qui causera une réaction allergique ou le fait de ne pas recevoir un médicament dont vous avez besoin pendant un séjour à l’hôpital.

Quand vous commencez à prendre un nouveau médicament, ajoutez-le à la liste. Vous devez inclure tous les types de médicaments que vous prenez sur cette liste, même ceux que vous vous procurez sans ordonnance. N’oubliez pas les produits suivants :

- Les médicaments d’ordonnance (médicaments que le médecin vous prescrit)

- Les anti-douleurs, comme l'AAS (noms de marque : Aspirin ou Anacin), l'acétaminophène (nom de marque : Tylenol), l'ibuprofène (nom de marque : Advil ou Motrin) et le naproxène (noms de marque : Aleve ou Naprosyn)
- Les médicaments contre la toux et le rhume
- Les médicaments contre les allergies
- Les médicaments contre les maux de ventre (comme les médicaments contre les brûlures d'estomac)
- Les laxatifs
- Les pilules anticonceptionnelles, ou contraceptifs
- Les suppléments de vitamines et de minéraux (comme le fer, le magnésium et le calcium)
- Les produits à base d'herbes médicinales
- Les gouttes pour les yeux, les oreilles et le nez
- Les inhalateurs
- Les vaporisateurs
- Les timbres
- Les onguents, les crèmes et les lotions
- Les injections

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D), en partenariat avec l'Association médicale canadienne et l'Association des pharmaciens du Canada, ont créé un carnet utile pour dresser la liste de vos médicaments. Ce carnet se trouve sur le Web à l'adresse suivante :

http://www.knowledgeisthebestmedicine.org/index.php/fr/registre_medicaments

Le Manitoba Institute for Patient Safety a également créé des [formulaires et des cartes pour portefeuille](#) que vous pouvez utiliser pour dresser la liste de vos médicaments. Procurez-vous ces articles sur le site Web « It's Safe to Ask » à l'adresse suivante : www.safetoask.ca

Note de la rédaction : Cette déclaration a également soulevé une question sur la prescription d'Avelox à deux reprises chez ce consommateur. Nous ne disposons pas de toute l'information sur ce cas. Il se peut que le médecin ait eu une bonne raison de prescrire Avelox de nouveau au patient. Cependant, selon nos experts, un autre antibiotique aurait dû être prescrit au patient quand le premier traitement par Avelox a échoué. Cette mesure aurait pu réduire le risque d'antibiorésistance ou d'effets indésirables. Pour cette raison, et pour souligner l'importance de l'interaction entre médicaments et suppléments de minéraux, nous transmettrons également ce bulletin aux professionnels de la santé.